

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Mardi 15 Septembre 1891

ECHOS DU JOUR

La Justice nie que M. Boyer ait résigné.

Le bruit court que l'hon. M. Joly sera bientôt appelé au conseil législatif.

On dit que le juge Routhier a refusé la succession du juge Tessier.

L'hon. juge en chef Laforce doit présider la cour à Montréal aujourd'hui.

M. Devlin est maintenant considéré hors de danger.

M. Beaupré, dans une lettre qu'il adresse au Journal Le Monde, nie avoir voulu La Patrie.

Interviewé par un journaliste à Londres, Sir Charles Tupper a nié qu'il n'ait jamais été à Ottawa.

Le comité des privilèges et élections s'est réuni ce matin. Le rapport de la minorité n'étant point prêt la séance a été ajournée.

Le manque d'espace nous empêche de donner le compte rendu en détail du grand feu qui a eu lieu dimanche dernier à Québec, nous le donnerons demain en première page.

La position d'un lieutenant-gouverneur vis-à-vis du Gouverneur Général n'est pas analogue à celle de celui-ci vis-à-vis de la reine; beaucoup de journaux se font illusion sur ce point.

L'hon. John Jones Ross, ex-premier ministre de la province de Québec, a été nommé président du Sénat. Ce choix rencontre l'approbation générale. Sa grande expérience et l'universel respect qu'il commande le rendent très digne de ce poste important.

Nous ferons remarquer à La Patrie ainsi qu'à La Minerve qu'il est tombé dans le même erreur, de l'élection qui a lieu dans le comté de Kent est pour la législature provinciale, et non pour la Chambre des Communes ou le comté de Kent est actuellement représenté par M. Dr. Leger.

Il est à peu près certain que M. A. Desjardins, député d'Outremont, sera appelé à succéder à l'hon. M. Laforce au Sénat. On ajoute que M. Villeneuve sera candidat pour la représentation aux Communes et que l'hon. Louis Beaudin sera candidat au siège à la législature provinciale.

La Patrie annonce que M. Sénécal est présentement à New York l'hôte de M. Thompson un imprimeur canadien, et que M. Sénécal était en route pour aller à Montréal, et le contraire ajoute :

Un grand journal anglais de cette ville publie ces jours-ci, dit-on, une lettre très importante dans laquelle Sénécal ferait des aveux terribles.

La CITIZEN est maintenant imprimé dans le bâtiment loué par la compagnie sur la rue Queen pour les bureaux et l'atelier de ce journal. Le journal a paru ce matin en grande toilette neuve et on dit que sous peu on en fera un journal à huit pages. Nous avons sympathisé avec notre confrère dans le malheur qui l'a frappé au mois de juillet dernier, lors de l'incendie de ses ateliers, nous nous réjouissons maintenant de son succès.

L'hon. M. Joseph Tassé vient d'autoriser M. Girouard M. P. à instituer deux actions en dommages contre l'ÉLECTEUR, de \$10,000 chacune, pour les raisons qu'il cite lui-même dans une lettre adressée à M. Girouard, publiée dans La Minerve aujourd'hui comme suit : "pour avoir d'abord affirmé et réaffirmé que j'ai emporté \$100,000 du subside provincial et, en second lieu, pour avoir prétendu que je ne suis pas qualifié comme sénateur, aux termes de la constitution."

A propos de la question du militaire, le peuple a compté le nombre des touches à feu dont disposent les nations européennes :

Etats	Batteries	Canons
France	480	2,880
Allemagne	434	2,625
Russie	339	2,004
Autriche-Hongrie	291	1,836
Turquie	208	1,248
Italie	198	1,188
Angleterre	110	660
Roumanie	68	400
Espagne	63	378
Suisse	50	300
Suède et Norvège	48	288
Portugal	35	208
Belgique	34	196
Pays Bas	20	120
Grèce	17	102
Danemark	12	84

On annonce de Paris que les funérailles de l'ex-président Grévy auront lieu aux frais de l'Etat. Les ministres désignés pour se rendre à Montevideo-Vaudry sont MM. de Freycinet, Fallières et Rouvier, qui ont été présidents du conseil des ministres sous la présidence de M. Grévy.

M. Wilson affirme que son beau-père n'a pas laissé de mémoires politiques. M. Wilson dénie également qu'il n'a pas l'intention de faire de révélation sur le passé. Dans les journaux, on parle peu des circonstances variables dans lesquelles M. Grévy s'est vu forcé de donner sa démission, mais la nouvelle qu'il laisse une fortune de 10 millions de francs fournit probablement l'occasion de discuter ces circonstances. La vérité est que M. Grévy, bien qu'il ait été en contact avec les grands de la terre et qu'il ait joué un beau rôle patriotique sur la première scène de l'Europe, était resté dans les questions d'argent et de politique, payant de l'argent, et sans scrupules. Pendant toute la durée de sa présidence, il a gardé un intérêt dans son cabinet d'avocat, et il a profité de sa position pour brasser des affaires et pratiquer l'usure. C'est seulement lorsqu'il a vu que ses mémoires allaient forcément être perçus à jour, qu'il s'est retiré sans lutter davantage.

Le Cote Constitutionnel

Désirant tenir nos lecteurs très au courant du mouvement qui agite présentement l'opinion publique à Québec, nous avons cité les articles et les opinions des journaux les plus influents de cette province, appartenant aux deux partis politiques.

On n'a pas été étonné sans doute, de la divergence d'opinion qui existe relativement à l'interprétation des devoirs du lieutenant-gouverneur au point de vue constitutionnel. Il n'y a non-seulement divergence, mais il y a, comme toujours, exagération des deux côtés : fruit inévitable de l'esprit de parti poussé à son extrême limite.

Les conservateurs demandent que les ministres soient soumis à une commission royale, nommée par le lieutenant-gouverneur; les libéraux prétendent que les lois qui ont été faites à Ottawa sont plus considérables que ceux dont on accuse les amis de M. Mercier. Entre les deux extrêmes, tâchons de trouver un juste milieu.

Les ministres provinciaux, dont M. Mercier est le chef, sont les conseillers du représentant de la couronne. Pour que cette position soit possible, de part et d'autre il faut qu'il existe une confiance illimitée; la simple manifestation de doute d'un côté ou de l'autre rend cette position intenable.

M. Angers représente la couronne, c'est-à-dire l'autorité, c'est-à-dire le peuple. Il reçoit de ses ministres les conseils nécessaires pour l'exécution des volontés du peuple. Lesquels conseils, il peut refuser dans le cas où il ne les croit pas conformes à la volonté suprême, ou s'il a perdu confiance dans ceux qui les lui donnent.

Dans le premier cas, le peuple doit être appelé à se prononcer, dans le second les ministres doivent être congédiés ou le lieutenant-gouverneur doit se retirer.

Le chef de l'exécutif peut, et doit même, demander des explications à son premier ministre sur toutes les questions qui lui sont soumises ou sur tous les sujets qui touchent à l'administration de la chose publique ou liée à ses soins.

Il doit accepter les explications ou renvoyer celui qui les donne, mais il ne peut pas instituer un tribunal pour s'enquérir de l'honnêteté de ses ministres, dont il doit être pénétré.

Il peut cependant demander à son premier ministre de donner des explications sur une question ou sur une autre, dans le but de satisfaire l'opinion publique surcette : comme par exemple, dans le cas de l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Le ministre peut alors instituer lui-même une commission royale ou une enquête parlementaire ou d'autres moyens, s'il le juge à propos, propres à donner au peuple les renseignements que le lieutenant-gouverneur croit qu'il doit recevoir. Mais dans aucun cas peut-il instituer lui-même un tribunal pour juger son gouvernement.

Nous concluons donc que dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, le chef de l'exécutif doit : ou renvoyer immédiatement le gouvernement de M. Mercier s'il n'a pas confiance en lui, et s'il a confiance en lui, c'est le gouvernement qui doit conduire l'enquête, et qu'il doit y avoir.

Le télégraphe nous apportait hier, la nouvelle que M. Tarte avait publié dans La Minerve du matin, un article sévère sur la situation à Québec. A notre connaissance, ce matin nous constatons que le télégraphe a forcé son imagination électrique; car l'article en question est un des plus calmes et des plus pondérés que nous ayons lus sur la situation. Lisons, par exemple les passages suivants :

L'enquête faite devant un des comités du sénat justifiait M. Angers de prier M. Mercier de le renvoyer sur ce point il ne saurait y avoir de doute à moins que la Couronne n'ait aucun pouvoir, aucun droit, aucune raison d'existence.

Il est certain que les lieutenants-gouverneurs peuvent, et doivent parfois, se tenir en rapports avec le Gouverneur Général—comme le Gouverneur Général se tient en rapports avec la Reine—

"La gravité de la situation nous impose la prudence et la réserve. Nous conseillons à tous ceux qui sont disposés à entendre raison de ne pas follement se jeter dans l'inconnu et l'incertitude—dans l'exagération qui s'est emparée d'esprits ou d'instincts calmes."

M. Angers n'est pas infatigable, assurément, mais c'est un très honnête homme, et il ne fera, de gaieté de cœur, rien de contraire à la constitution et à l'intérêt public.

M. Mercier devra admettre que cette affaire de la Baie des Chaleurs demande une solution propre à satisfaire la prudence et la réserve. Nous ne voyons pas qu'elle puisse être défendue ou justifiée—si les faits réels—dans l'enquête irrégulière du Sénat ont quelque exactitude.

"Nous en appelons aux citoyens qui ont quelque chose à conserver de la patrie, à l'honneur de la province, pour tenir dans le respect de l'ordre les brouillons, les têtes chaudes et les exaltés de toutes les nuances."

Nous engageons le Sénat à ne pas pousser plus loin les choses. Il est un corps irresponsable et jouissant de peu d'influence pour le lieu. Qu'il n'essaie pas à s'immiscer dans la crise actuelle; il provoquera des tempêtes dont les ravages sont difficiles à prévoir.

COURRIER DE BERLIN

Le malaise en Autriche

COURRIER DE PARIS

LES CHUTES DU LABRADOR

L'OUVREURE DU TUNNEL

NOUVELLES DE WINNIPEG

AFFAIRES DE HOLLANDE

Pelerinage Religieux

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE BERLIN

(De notre correspondant particulier)

BERLIN, 15 sept. — On croit en Allemagne que les plus habiles commentateurs des textes impériaux sont d'accord sur ce point : que Guillaume II, disant à Mersbourg qu'il fallait en son chef-d'œuvre supporter tout ce qui arrive, avait voulu faire allusion à la déplorable récolte qui se prépare en Allemagne et à la misère qui va inévitablement en résulter. Si Guillaume II se montre inquiet, il n'a pas tort, car de toutes les parties de l'Allemagne les nouvelles arrivent aussi mauvaises que possible. On ne peut ouvrir un journal, à quelque opinion qu'il appartienne, dans quelque ville qu'il paraisse, sans y lire de noirs articles sur la misère et la disette. Le prix du blé a augmenté de 10 p. 100, le prix du seigle de 15 p. 100, le prix du froment de 20 p. 100, le prix de l'avoine de 25 p. 100, le prix du maïs de 30 p. 100, le prix du sarrasin de 35 p. 100, le prix du millet de 40 p. 100, le prix du riz de 45 p. 100, le prix du blé de 50 p. 100, le prix du seigle de 55 p. 100, le prix du froment de 60 p. 100, le prix de l'avoine de 65 p. 100, le prix du maïs de 70 p. 100, le prix du sarrasin de 75 p. 100, le prix du millet de 80 p. 100, le prix du riz de 85 p. 100, le prix du blé de 90 p. 100, le prix du seigle de 95 p. 100, le prix du froment de 100 p. 100, le prix de l'avoine de 105 p. 100, le prix du maïs de 110 p. 100, le prix du sarrasin de 115 p. 100, le prix du millet de 120 p. 100, le prix du riz de 125 p. 100, le prix du blé de 130 p. 100, le prix du seigle de 135 p. 100, le prix du froment de 140 p. 100, le prix de l'avoine de 145 p. 100, le prix du maïs de 150 p. 100, le prix du sarrasin de 155 p. 100, le prix du millet de 160 p. 100, le prix du riz de 165 p. 100, le prix du blé de 170 p. 100, le prix du seigle de 175 p. 100, le prix du froment de 180 p. 100, le prix de l'avoine de 185 p. 100, le prix du maïs de 190 p. 100, le prix du sarrasin de 195 p. 100, le prix du millet de 200 p. 100, le prix du riz de 205 p. 100, le prix du blé de 210 p. 100, le prix du seigle de 215 p. 100, le prix du froment de 220 p. 100, le prix de l'avoine de 225 p. 100, le prix du maïs de 230 p. 100, le prix du sarrasin de 235 p. 100, le prix du millet de 240 p. 100, le prix du riz de 245 p. 100, le prix du blé de 250 p. 100, le prix du seigle de 255 p. 100, le prix du froment de 260 p. 100, le prix de l'avoine de 265 p. 100, le prix du maïs de 270 p. 100, le prix du sarrasin de 275 p. 100, le prix du millet de 280 p. 100, le prix du riz de 285 p. 100, le prix du blé de 290 p. 100, le prix du seigle de 295 p. 100, le prix du froment de 300 p. 100, le prix de l'avoine de 305 p. 100, le prix du maïs de 310 p. 100, le prix du sarrasin de 315 p. 100, le prix du millet de 320 p. 100, le prix du riz de 325 p. 100, le prix du blé de 330 p. 100, le prix du seigle de 335 p. 100, le prix du froment de 340 p. 100, le prix de l'avoine de 345 p. 100, le prix du maïs de 350 p. 100, le prix du sarrasin de 355 p. 100, le prix du millet de 360 p. 100, le prix du riz de 365 p. 100, le prix du blé de 370 p. 100, le prix du seigle de 375 p. 100, le prix du froment de 380 p. 100, le prix de l'avoine de 385 p. 100, le prix du maïs de 390 p. 100, le prix du sarrasin de 395 p. 100, le prix du millet de 400 p. 100, le prix du riz de 405 p. 100, le prix du blé de 410 p. 100, le prix du seigle de 415 p. 100, le prix du froment de 420 p. 100, le prix de l'avoine de 425 p. 100, le prix du maïs de 430 p. 100, le prix du sarrasin de 435 p. 100, le prix du millet de 440 p. 100, le prix du riz de 445 p. 100, le prix du blé de 450 p. 100, le prix du seigle de 455 p. 100, le prix du froment de 460 p. 100, le prix de l'avoine de 465 p. 100, le prix du maïs de 470 p. 100, le prix du sarrasin de 475 p. 100, le prix du millet de 480 p. 100, le prix du riz de 485 p. 100, le prix du blé de 490 p. 100, le prix du seigle de 495 p. 100, le prix du froment de 500 p. 100, le prix de l'avoine de 505 p. 100, le prix du maïs de 510 p. 100, le prix du sarrasin de 515 p. 100, le prix du millet de 520 p. 100, le prix du riz de 525 p. 100, le prix du blé de 530 p. 100, le prix du seigle de 535 p. 100, le prix du froment de 540 p. 100, le prix de l'avoine de 545 p. 100, le prix du maïs de 550 p. 100, le prix du sarrasin de 555 p. 100, le prix du millet de 560 p. 100, le prix du riz de 565 p. 100, le prix du blé de 570 p. 100, le prix du seigle de 575 p. 100, le prix du froment de 580 p. 100, le prix de l'avoine de 585 p. 100, le prix du maïs de 590 p. 100, le prix du sarrasin de 595 p. 100, le prix du millet de 600 p. 100, le prix du riz de 605 p. 100, le prix du blé de 610 p. 100, le prix du seigle de 615 p. 100, le prix du froment de 620 p. 100, le prix de l'avoine de 625 p. 100, le prix du maïs de 630 p. 100, le prix du sarrasin de 635 p. 100, le prix du millet de 640 p. 100, le prix du riz de 645 p. 100, le prix du blé de 650 p. 100, le prix du seigle de 655 p. 100, le prix du froment de 660 p. 100, le prix de l'avoine de 665 p. 100, le prix du maïs de 670 p. 100, le prix du sarrasin de 675 p. 100, le prix du millet de 680 p. 100, le prix du riz de 685 p. 100, le prix du blé de 690 p. 100, le prix du seigle de 695 p. 100, le prix du froment de 700 p. 100, le prix de l'avoine de 705 p. 100, le prix du maïs de 710 p. 100, le prix du sarrasin de 715 p. 100, le prix du millet de 720 p. 100, le prix du riz de 725 p. 100, le prix du blé de 730 p. 100, le prix du seigle de 735 p. 100, le prix du froment de 740 p. 100, le prix de l'avoine de 745 p. 100, le prix du maïs de 750 p. 100, le prix du sarrasin de 755 p. 100, le prix du millet de 760 p. 100, le prix du riz de 765 p. 100, le prix du blé de 770 p. 100, le prix du seigle de 775 p. 100, le prix du froment de 780 p. 100, le prix de l'avoine de 785 p. 100, le prix du maïs de 790 p. 100, le prix du sarrasin de 795 p. 100, le prix du millet de 800 p. 100, le prix du riz de 805 p. 100, le prix du blé de 810 p. 100, le prix du seigle de 815 p. 100, le prix du froment de 820 p. 100, le prix de l'avoine de 825 p. 100, le prix du maïs de 830 p. 100, le prix du sarrasin de 835 p. 100, le prix du millet de 840 p. 100, le prix du riz de 845 p. 100, le prix du blé de 850 p. 100, le prix du seigle de 855 p. 100, le prix du froment de 860 p. 100, le prix de l'avoine de 865 p. 100, le prix du maïs de 870 p. 100, le prix du sarrasin de 875 p. 100, le prix du millet de 880 p. 100, le prix du riz de 885 p. 100, le prix du blé de 890 p. 100, le prix du seigle de 895 p. 100, le prix du froment de 900 p. 100, le prix de l'avoine de 905 p. 100, le prix du maïs de 910 p. 100, le prix du sarrasin de 915 p. 100, le prix du millet de 920 p. 100, le prix du riz de 925 p. 100, le prix du blé de 930 p. 100, le prix du seigle de 935 p. 100, le prix du froment de 940 p. 100, le prix de l'avoine de 945 p. 100, le prix du maïs de 950 p. 100, le prix du sarrasin de 955 p. 100, le prix du millet de 960 p. 100, le prix du riz de 965 p. 100, le prix du blé de 970 p. 100, le prix du seigle de 975 p. 100, le prix du froment de 980 p. 100, le prix de l'avoine de 985 p. 100, le prix du maïs de 990 p. 100, le prix du sarrasin de 995 p. 100, le prix du millet de 1000 p. 100, le prix du riz de 1005 p. 100, le prix du blé de 1010 p. 100, le prix du seigle de 1015 p. 100, le prix du froment de 1020 p. 100, le prix de l'avoine de 1025 p. 100, le prix du maïs de 1030 p. 100, le prix du sarrasin de 1035 p. 100, le prix du millet de 1040 p. 100, le prix du riz de 1045 p. 100, le prix du blé de 1050 p. 100, le prix du seigle de 1055 p. 100, le prix du froment de 1060 p. 100, le prix de l'avoine de 1065 p. 100, le prix du maïs de 1070 p. 100, le prix du sarrasin de 1075 p. 100, le prix du millet de 1080 p. 100, le prix du riz de 1085 p. 100, le prix du blé de 1090 p. 100, le prix du seigle de 1095 p. 100, le prix du froment de 1100 p. 100, le prix de l'avoine de 1105 p. 100, le prix du maïs de 1110 p. 100, le prix du sarrasin de 1115 p. 100, le prix du millet de 1120 p. 100, le prix du riz de 1125 p. 100, le prix du blé de 1130 p. 100, le prix du seigle de 1135 p. 100, le prix du froment de 1140 p. 100, le prix de l'avoine de 1145 p. 100, le prix du maïs de 1150 p. 100, le prix du sarrasin de 1155 p. 100, le prix du millet de 1160 p. 100, le prix du riz de 1165 p. 100, le prix du blé de 1170 p. 100, le prix du seigle de 1175 p. 100, le prix du froment de 1180 p. 100, le prix de l'avoine de 1185 p. 100, le prix du maïs de 1190 p. 100, le prix du sarrasin de 1195 p. 100, le prix du millet de 1200 p. 100, le prix du riz de 1205 p. 100, le prix du blé de 1210 p. 100, le prix du seigle de 1215 p. 100, le prix du froment de 1220 p. 100, le prix de l'avoine de 1225 p. 100, le prix du maïs de 1230 p. 100, le prix du sarrasin de 1235 p. 100, le prix du millet de 1240 p. 100, le prix du riz de 1245 p. 100, le prix du blé de 1250 p. 100, le prix du seigle de 1255 p. 100, le prix du froment de 1260 p. 100, le prix de l'avoine de 1265 p. 100, le prix du maïs de 1270 p. 100, le prix du sarrasin de 1275 p. 100, le prix du millet de 1280 p. 100, le prix du riz de 1285 p. 100, le prix du blé de 1290 p. 100, le prix du seigle de 1295 p. 100, le prix du froment de 1300 p. 100, le prix de l'avoine de 1305 p. 100, le prix du maïs de 1310 p. 100, le prix du sarrasin de 1315 p. 100, le prix du millet de 1320 p. 100, le prix du riz de 1325 p. 100, le prix du blé de 1330 p. 100, le prix du seigle de 1335 p. 100, le prix du froment de 1340 p. 100, le prix de l'avoine de 1345 p. 100, le prix du maïs de 1350 p. 100, le prix du sarrasin de 1355 p. 100, le prix du millet de 1360 p. 100, le prix du riz de 1365 p. 100, le prix du blé de 1370 p. 100, le prix du seigle de 1375 p. 100, le prix du froment de 1380 p. 100, le prix de l'avoine de 1385 p. 100, le prix du maïs de 1390 p. 100, le prix du sarrasin de 1395 p. 100, le prix du millet de 1400 p. 100, le prix du riz de 1405 p. 100, le prix du blé de 1410 p. 100, le prix du seigle de 1415 p. 100, le prix du froment de 1420 p. 100, le prix de l'avoine de 1425 p. 100, le prix du maïs de 1430 p. 100, le prix du sarrasin de 1435 p. 100, le prix du millet de 1440 p. 100, le prix du riz de 1445 p. 100, le prix du blé de 1450 p. 100, le prix du seigle de 1455 p. 100, le prix du froment de 1460 p. 100, le prix de l'avoine de 1465 p. 100, le prix du maïs de 1470 p. 100, le prix du sarrasin de 1475 p. 100, le prix du millet de 1480 p. 100, le prix du riz de 1485 p. 100, le prix du blé de 1490 p. 100, le prix du seigle de 1495 p. 100, le prix du froment de 1500 p. 100, le prix de l'avoine de 1505 p. 100, le prix du maïs de 1510 p. 100, le prix du sarrasin de 1515 p. 100, le prix du millet de 1520 p. 100, le prix du riz de 1525 p. 100, le prix du blé de 1530 p. 100, le prix du seigle de 1535 p. 100, le prix du froment de 1540 p. 100, le prix de l'avoine de 1545 p. 100, le prix du maïs de 1550 p. 100, le prix du sarrasin de 1555 p. 100, le prix du millet de 1560 p. 100, le prix du riz de 1565 p. 100, le prix du blé de 1570 p. 100, le prix du seigle de 1575 p. 100, le prix du froment de 1580 p. 100, le prix de l'avoine de 1585 p. 100, le prix du maïs de 1590 p. 100, le prix du sarrasin de 1595 p. 100, le prix du millet de 1600 p. 100, le prix du riz de 1605 p. 100, le prix du blé de 1610 p. 100, le prix du seigle de 1615 p. 100, le prix du froment de 1620 p. 100, le prix de l'avoine de 1625 p. 100, le prix du maïs de 1630 p. 100, le prix du sarrasin de 1635 p. 100, le prix du millet de 1640 p. 100, le prix du riz de 1645 p. 100, le prix du blé de 1650 p. 100, le prix du seigle de 1655 p. 100, le prix du froment de 1660 p. 100, le prix de l'avoine de 1665 p. 100, le prix du maïs de 1670 p. 100, le prix du sarrasin de 1675 p. 100, le prix du millet de 1680 p. 100, le prix du riz de 1685 p. 100, le prix du blé de 1690 p. 100, le prix du seigle de 1695 p. 100, le prix du froment de 1700 p. 100, le prix de l'avoine de 1705 p. 100, le prix du maïs de 1710 p. 100, le prix du sarrasin de 1715 p. 100, le prix du millet de 1720 p. 100, le prix du riz de 1725 p. 100, le prix du blé de 1730 p. 100, le prix du seigle de 1735 p. 100, le prix du froment de 1740 p. 100, le prix de l'avoine de 1745 p. 100, le prix du maïs de 1750 p. 100, le prix du sarrasin de 1755 p. 100, le prix du millet de 1760 p. 100, le prix du riz de 1765 p. 100, le prix du blé de 1770 p. 100, le prix du seigle de 1775 p. 100, le prix du froment de 1780 p. 100, le prix de l'avoine de 1785 p. 100, le prix du maïs de 1790 p. 100, le prix du sarrasin de 1795 p. 100, le prix du millet de 1800 p. 100, le prix du riz de 1805 p. 100, le prix du blé de 1810 p. 100, le prix du seigle de 1815 p. 100, le prix du froment de 1820 p. 100, le prix de l'avoine de 1825 p. 100, le prix du maïs de 1830 p. 100, le prix du sarrasin de 1835 p. 100, le prix du millet de 1840 p. 100, le prix du riz de 1845 p. 100, le prix du blé de 1850 p. 100, le prix du seigle de 1855 p. 100, le prix du froment de 1860 p. 100, le prix de l'avoine de 1865 p. 100, le prix du maïs de 1870 p. 100, le prix du sarrasin de 1875 p. 100, le prix du millet de 1880 p. 100, le prix du riz de 1885 p. 100, le prix du blé de 1890 p. 100, le prix du seigle de 1895 p. 100, le prix du froment de 1900 p. 100, le prix de l'avoine de 1905 p. 100, le prix du maïs de 1910 p. 100, le prix du sarrasin de 1915 p. 100, le prix du millet de 1920 p. 100, le prix du riz de 1925 p. 100, le prix du blé de 1930 p. 100, le prix du seigle de 1935 p. 100, le prix du froment de 1940 p. 100, le prix de l'avoine de 1945 p. 100, le prix du maïs de 1950 p. 100, le prix du sarrasin de 1955 p. 100, le prix du millet de 1960 p. 100, le prix du riz de 1965 p. 100, le prix du blé de 1970 p. 100, le prix du seigle de 1975 p. 100, le prix du froment de 1980 p. 100, le prix de l'avoine de 1985 p. 100, le prix du maïs de 1990 p. 100, le prix du sarrasin de 1995 p. 100, le prix du millet de 2000 p. 100, le prix du riz de 2005 p. 100, le prix du blé de 2010 p. 100, le prix du seigle de 2015 p. 100, le prix du froment de 2020 p. 100, le prix de l'avoine de 2025 p. 100, le prix du maïs de 2030 p. 100, le prix du sarrasin de 2035 p. 100, le prix du millet de 2040 p. 100, le prix du riz de 2045 p. 100, le prix du blé de 2050 p. 100, le prix du seigle de 2055 p. 100, le prix du from